	° 11 – Valorisation de l'identité maritime du	
Objectif prioritaire 5	Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire	
Fonds mobilisé et montant prévisionnel	FEAMPA	420 000 €
Cofinancements publics et montant prévisionnel	Contreparties nationales publiques	420 000 €
Intensité de l'aide	Taux d'aide publique max. 100%, un autofinancement de 20% minimum est attendu.  Le taux d'intensité de l'aide publique sera défini en fonction du régime d'aide applicable et dans la limite du taux maximal réglementaire FEAMPA.  Montant plancher : 5 000 € d'aides publiques  Taux de contribution du FEAMPA : 50% des aides publiques	
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	Les filières de l'économie bleue durable sont emblématiques du territoire et génèrent des retombées économiques sur le territoire littoral du GAL tout au long de l'année. Cependant, elles souffrent d'une méconnaissance liée à un manque de sensibilisation sur les métiers de la mer.	
	Le DLAL vise à valoriser, pérenniser et diversifier ces métiers en augmentant cette création de valeur ajoutée, notamment via le développement de l'attractivité de ces métiers et de leur potentiel touristique.	
	L'objectif de cette fiche action est de renforcer le dynamisme des filières de l'économie bleue durable en valorisant ces métiers et ces produits et de renforcer la complémentarité des activités afin d'améliorer les revenus des professionnels en augmentant la valeur ajoutée des produits et de leur qualité.	
	L'objectif est également de favoriser la coopération entre les acteurs de territoires différents (au niveau local, régional, national et international) afin de valoriser les bonnes pratiques et mettre en œuvre des initiatives novatrices.	
	<ul> <li>Objectifs:         <ul> <li>Encourager le maintien et la création d'emplois</li> <li>Soutenir le développement des entreprises</li> <li>Renforcer l'attractivité des filières de l'économie bleue durable</li> <li>Transmettre le savoir d'hier pour préparer les métiers de demain</li> <li>Valoriser les produits de la mer locaux</li> <li>Mettre en avant le potentiel touristique des activités de l'économie bleue durable</li> <li>Favoriser la diversité des activités en mer et à terre</li> <li>Favoriser le dialogue entre les différentes filières de l'économie bleue durable</li> <li>Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</li> <li>Gérer les conflits d'usages entre les filières de l'économie bleue durable</li> <li>S'appuyer sur l'expérience d'autres territoires pour renforcer les démarches et projets locaux</li> </ul> </li> </ul>	

Types d'actions soutenues  Bénéficiaires éligibles	<ul> <li>Développer la culture du partenariat aussi bien aux niveaux international, européen, national que régional</li> <li>Valoriser des projets et initiatives locales tant au niveau régional, national qu'européen et international</li> <li>Conformément au PN FEAMPA, tous les types d'opérations sont éligibles.</li> <li>Pour les bénéficiaires éligibles, se référer à la fiche OS. 3.1</li> </ul>	
Coûts éligibles	Pour les dépenses éligibles, se référer à la fiche OS. 3.1	
	Les opérations soutenues par le DLAL-FEAMPA devront obligatoirement :  - présenter un intérêt direct ou indirect pour la filière pêche et/ou la filière aquaculture ;  - présenter un bénéfice pour au moins 2 filières de l'économie bleue durable.	
Lignes de partage	<ul> <li>Autres lignes de partage:         <ul> <li>FEAMPA - Priorité 1 : Favoriser une pêche responsable et durable, attractive et à forte valeur ajoutée</li> <li>FEAMPA - Priorité 2 : Encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation ainsi que la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>FEDER - Coopérations en milieux urbain et rural</li> </ul> </li> </ul>	
Modalités de sélection	Au fil de l'eau ou par appel à projet thématique	
Critères de sélection	Les critères de sélection seront définis par le GALPA selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.	
Eligibilité géographique	Opérations bénéficiant au territoire du GALPA La Rochelle-Ré-Aunis	
Indicateurs de suivi	<ul> <li>Indicateur de réalisation (cf. PN FEAMPA):         <ul> <li>Nombre d'opérations soutenues</li> </ul> </li> <li>Indicateurs de résultats (cf. PN FEAMPA):         <ul> <li>Emplois créés (ETP)</li> </ul> </li> <li>Actions contribuant au bon état écologique, notamment à la restauration et la conservation de la nature, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité et à la santé et au bien-être des poissons</li> <li>Entités bénéficiant d'activités de promotion et d'information</li> <li>Activités de coopération entre parties intéressées</li> </ul>	
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra	<ul> <li>Ambition 1: Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique »</li> <li>Ambition 3: Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de la Nouvelle-Aquitaine</li> </ul>	